
Procès-verbal de la sixième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 20 septembre 2023 à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303 et par visioconférence

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente (2024)
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire (2025)
Mme Estelle Lacourse-Dontigny	Administratrice (2025)
Mme Jade Néron	Administratrice (2025)
Mme Marilyn Wellman	Trésorière (2024)
M. Frédéric Paquet	Administrateur (2024)
Mme Ludivine Liberge	Administratrice cooptée (2024)

Membre sans droit de vote

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur
------------------------	--

ABSENCE

M. Xavier Mercier Méthé	Vice-président (2024)
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur (2025)
M. Mathieu Montégiani	Administrateur coopté (2024)

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
M. Serge Bety	Service du transport et de la mobilité intelligente
M. Sergio Avellan Hernandez	Conseiller en urbanisme, division de la gestion territoriale
Mme Véronique Demers	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 17 personnes assistent à l'assemblée et 3 personnes en visioconférence.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 19 avril et du 21 juin 2023
4. Analyse du stationnement sur rue dans Saint-Sauveur par le Service du transport et de la mobilité intelligente
5. Consultation publique et demande d'opinion concernant l'assouplissement de normes de construction dans le quartier Saint-Sauveur
6. Fonctionnement du conseil de quartier
7. Période d'intervention du conseiller municipal
8. Période de questions et commentaires du public
9. Dossiers particuliers
10. Comités du conseil de quartier
11. Trésorerie
12. Correspondance
13. Divers
14. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h 03.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux du 19 avril et du 21 juin 2023

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 19 avril.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 21 juin 2023.

4. Analyse du stationnement sur rue dans Saint-Sauveur par le Service du transport et de la mobilité intelligente

M. Serge Bety, technicien à la circulation et au transport, Service du transport et de la mobilité intelligente, Ville de Québec, a dévoilé les résultats de l'étude sur les conditions de stationnement menée en 2022.

Après avoir implanté la zone de permis de stationnement 16 en 2012, la Ville s'était engagée à vérifier l'impact des conditions de stationnement du côté nord du boulevard Charest Est. L'objectif était de vérifier la pertinence de mettre en place une autre zone de

permis de stationnement pour faciliter l'accès des résidents à un stationnement sur rue, alors qu'ils n'ont pas d'espace de stationnement privé.

Les quelque 2500 cases de stationnement à l'étude étaient circonscrites dans les limites suivantes : parc Victoria et la rivière Saint-Charles au nord, boulevard Charest au sud, rue Marie-de-l'Incarnation à l'ouest et le boulevard Langelier à l'est. Le taux d'occupation moyen de ces cases est de 69%. Selon M. Bety, une problématique survient lorsque le taux en question monte à 90%.

La Ville de Québec ne recommande pas de créer une nouvelle zone de permis de stationnement au nord du boulevard Charest. Plusieurs rues permettent le stationnement seulement d'un côté, les usagers du Patro peuvent avoir des difficultés à se garer, ainsi que les membres du personnel de l'école primaire Sacré-Coeur. Selon l'étude de la Ville de Québec, il y aurait plus d'impacts négatifs que positifs à régler la zone 16 avec des vignettes pour les résidents.

Questions et commentaires

Un citoyen demande comment la Ville de Québec détermine le nombre de cases de stationnement sur rue.

Serge Bety: On enlève les borne-fontaine, les stationnement interdits et le dégagement de 5 mètres. On pourrait dire que c'est un travail de moine.

Myriam Nickner Hudon mentionne qu'en dépit des mythes et de la réalité, l'étude pourra mieux orienter les membres du conseil de quartier pour la suite.

Pierre-Luc Lachance souligne qu'il n'y avait pas avant de limitation sur le nombre de vignettes par logement. De plus, il y aura un investissement de de 5M\$ sur un espace de stationnement souterrain sur Carillon (55 cases), où il y aura du logement social.

5. Consultation publique et demande d'opinion concernant l'assouplissement de normes de construction dans le quartier Saint-Sauveur

[Participation citoyenne - Assouplissement de normes de construction dans le quartier Saint-Sauveur \(quebec.qc.ca\)](https://www.quebec.qc.ca/participation-citoyenne-assouplissement-normes-construction-saint-sauveur)

Sergio Avellan, urbaniste, Ville de Québec

La ville de Québec procède à la révision du règlement d'urbanisme, en proposant un amendement pour ajouter deux articles d'assouplissement dans le quartier Saint-Sauveur dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Il y a une norme générale à la Ville qui s'applique sur l'ensemble du territoire, mais l'objectif est de l'assouplir en mettant en place une norme particulière au quartier. Les articles d'assouplissement retenus dans Saint-Sauveur sont les suivants:

Article 383: escalier extérieur en cour avant au-dessus du 1er étage (article 382 pour la norme générale)

La norme particulière 383 permet donc de rendre réglementaire des escaliers extérieurs qui vont au-delà de 2 mètres du sol en cour avant. Selon M. Avellan, les escaliers extérieurs en cour avant sont un élément identitaire du quartier Saint-Sauveur.

L'article 383 permet donc de construire des escaliers extérieurs en hauteur. Dans le cas de nouvelles constructions d'escaliers, il faut s'assurer que le palier soit collé au bâtiment et pas trop près du trottoir. Cet assouplissement concerne les zones résidentielles 15028Hb, 15041Hb, 15046Hb, 15050Hb, 15052Hb, 15054Hb et 15071Hb du quartier Saint-Sauveur.

La sélection des zones pour cette norme particulière a été faite en collaboration avec la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire. À noter que les bâtiments à haute densité et les zones non résidentielles n'ont pas été retenus pour l'article 383.

Article 676: Obligation enlevée pour aménager un tablier de manoeuvre à aménager (article 674 pour la norme générale). Les artères visées sont les rues commerciales, comme Saint-Vallier Ouest (à partir de la rue Durocher) et Saint-Joseph, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'espace. La norme générale — l'article 674 — exige un tablier de manoeuvre pour un quai de chargement ou de déchargement.

La norme particulière de l'article 676 permettrait donc de rendre conforme une situation observable à plusieurs endroits de l'arrondissement. Cet assouplissement concerne les zones 15029Mb, 15051Mb, 15057Mb, 15066Mb et 15073Mb (essentiellement, les cinq zones mixtes longeant les rues Saint-Vallier Ouest et Marie-de-l'Incarnation).

Calendrier

Période pour soumettre des commentaires écrits: 21 au 29 septembre

Adoption du projet de règlement: 10 octobre

Demande d'approbation référendaire: 11 octobre

Adoption du règlement: 23 octobre

Entrée en vigueur du règlement: début novembre

Les sept membres présents du conseil d'administration votent à l'unanimité en faveur de l'ajout des deux articles d'assouplissement (383 et 676) aux normes générales 382 et 674.

6. Fonctionnement du conseil de quartier

Sylvain Simoneau, secrétaire, rappelle qu'il lui manque les informations de quelques administrateurs afin de compléter la mise à jour des renseignements du Conseil de quartier Saint-Sauveur est nécessaire au Registraire des entreprises du Québec (REQ).

7. Période d'intervention du conseiller municipal

Pierre-Luc Lachance: La soirée d'information annuelle du conseiller municipal aura lieu le 26 septembre, au centre communautaire Édouard-Lavergne.

Feu de circulation sur Saint-Vallier Ouest à l'angle de la rue Verdun — Ce feu de circulation est nouveau depuis quelques semaines. Il a été installé à la demande de citoyens, afin de sécuriser la traverse de Verdun, qui mène vers la piste cyclable de la rivière Saint-Charles et le parc Dollard. Selon les critères du ministère des Transports, l'installation de ce feu de circulation est justifié. Le conseiller Lachance rappelle que les automobilistes passant sur la rue Verdun avaient de la difficulté à s'insérer sur la rue Saint-Vallier Ouest, ce qui pouvait mener à des comportements téméraires.

Parc Durocher — Les travaux devaient se terminer en 2023, mais seront finalement terminés au printemps 2024. Malgré des imprévus sur les services souterrains et un retard sur l’approvisionnement de certains équipements, le budget est respecté. De plus, la patinoire sera en fonction cet hiver.

Bilan sur la qualité de l’air — Les personnes voulant en savoir plus peuvent aller sur le [site web du ministère de l’Environnement](#) pour connaître en détail les données des stations de la qualité de l’air. Un plan d’action sur la qualité de l’air 2023-2027 a été développé en 7 axes. Ce qui sera amélioré à la Ville de Québec: les chantiers et les matériaux en vrac, le transport et la circulation, la transition énergétique, l’optimisation des stratégies municipales existantes, la mesure des contaminants et la modélisation, la gouvernance et la communication au niveau des données (liens avec les équipes de recherche). Il est question aussi de la modification du règlement sur les appareils de bois de chauffage, pour inclure une déclaration obligatoire d’élément combustible au bois. Il y a aussi l’élargissement de subventions pour remplacer les appareils à combustion non conformes. Il y aura également la création d’une commission consultative en vue d’un meilleur arrimage des actions.

Arbres — Des travaux majeurs ont été effectués cet été à l’école primaire Sacré-Coeur. D’autres travaux sont prévus en 2024, cette fois dans la cour d’école. Les arbres plantés sur la façade de l’école Sacré-Coeur ont dû être enlevés en raison des travaux. La même quantité d’arbres sera plantée devant l’école dans les prochaines semaines. Les essences seront diversifiées, afin de prévenir un abattage massif s’il y a une maladie, le cas échéant.

En 2022, 157 arbres ont été plantés dans le quartier Saint-Sauveur, en particulier sur Saint-Sacrement, Charest Ouest, église Saint-Malo, parc Dollard-des-Ormeaux, rue des Ardennes, boulevard Langelier et rue Montmartre. Pour l’année 2023, 101 arbres devraient être plantés. Le parc linéaire de la rivière Saint-Charles, la rue Cyrille-Duquet, le stationnement du Jean Coutu et la rue des Ardennes seront notamment ciblés.

Une quarantaine d’arbres publics ont été abattus dans Saint-Sauveur; ce nombre d’inclut pas l’abattage d’arbres sur les terrains privés approuvé par la Ville de Québec. Pierre-Luc Lachance rappelle qu’en dépit des 1500 arbres qui seront abattus en raison du chantier du tramway, chaque année, la Ville de Québec autorise l’abattage de plus de 4000 arbres privés sur son territoire. Il y a donc une relativisation à faire.

Pierre-Luc Lachance: La Ville de Québec vient de mettre en place un projet de règlement pour forcer les personnes qui procèdent à un agrandissement de bâtiment ou qui abattent des arbres en raison d’une nouvelle construction à replanter des arbres.

Il est question ici du règlement modifiant le Règlement d’harmonisation sur l’urbanisme et les règlements d’arrondissement sur l’urbanisme relativement aux normes de plantation et de protection des arbres en milieu urbain ([R.V.Q. 3175](#)). Le règlement n’est pas encore adopté, mais devrait être adopté lors du prochain conseil municipal de Québec (le 3 octobre 2023).

Mme Myriam Nickner-Hudon, présidente: comment la vision de l’arbre ([Vision de l’arbre 2015-2025](#)) et les objectifs de verdissement de la Ville de Québec va aider le quartier Saint-Sauveur à atteindre un niveau de couverture de canopée?

Logement — Selon le conseiller Lachance, la construction de plus de 80 000 logements d’ici 2040 serait nécessaire pour ramener un certain équilibre dans le marché. Avec un taux d’inoccupation de 1,5%, le beau jeu, selon M. Lachance, est au locateur, qui peut

moduler le prix de ses logements. La Ville de Québec est en faveur du projet de coopérative d'habitation sur le terrain de l'ancien bar le Kirouac. Il y a possibilité de construire des logements sociaux sur les terrains excédentaires de l'hôpital Sacré-Coeur. Des logements sociaux devraient bientôt voir le jour sur Carillon (angle Sait-Vallier Ouest). Sur le territoire du quartier Saint-Sauveur, près de 20% des logements sociaux de la Ville de Québec y sont situés.

Droit de préemption de la Ville de Québec — Un citoyen demande si la Ville de Québec a utilisé son droit de préemption (avoir le premier droit de regard pour l'achat d'un terrain) pour cibler des terrains potentiels dans le quartier, et s'il y aura des consultations publiques.

M. Pierre-Luc Lachance indique qu'il va regarder ce que la Ville de Québec a identifié d'abord comme terrains. Il n'y aura pas de consultation publique. L'objectif est d'identifier des zones assez larges. Mais le tissu urbain du quartier n'amène pas des lots intéressants pour développer des projets conséquents. On recherche des lots plus grands pour avoir des projets plus significatifs.

Projet du Kali — Pierre-Luc Lachance a lu tous les mémoires de la consultation écrite sur le projet. Plusieurs soulignent l'importance des 97 places en garderie. Le CPE de la Butte à moineaux aura des locaux supplémentaires dans ce projet. Il y aura la possibilité d'ajouter des arbres dans le projet. Le conseiller Lachance se dit favorable au projet du Kali.

Les logements sociaux et les logements abordables sont importants. Il y aura des logements abordables dans le Kali. Les logements donnant sur la rue Hermine seront plus de type familial. Le Kali permettrait de jouer un certain rôle bénéfique pour atténuer la crise du logement qui sévit actuellement; plus de demandes que d'offres.

Mme Ludivine Liberge ne considère pas que les futurs logements du Kali sont abordables. Les écoles du quartier comme Marguerite-Bourgeoys et Sacré-Coeur risquent de perdre leur cote et ne plus pouvoir bénéficier d'aides inestimables, comme les collations du Pignon Bleu, les orthopédagogues, etc.

Boulevard Charest Ouest — La Ville de Québec tend à revenir à une vision d'ensemble sur Charest entre Saint-Sacrement jusqu'à la rue Verdun. Le conseiller Pierre-Luc Lachance viendra présenter au conseil de quartier de Saint-Sauveur les résultats de l'analyse discutée préalablement dans une prochaine séance au conseil de ville.

Sécurité routière — Mme Ludivine Liberge, administratrice, souligne que le feu sur Carillon annonçant la zone scolaire autour de l'école Sacré-Coeur n'est toujours pas branché. Pierre-Luc Lachance souligne qu'Hydro-Québec est en retard sur ses branchements et n'a pas fait encore ce branchement-là.

Réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest — Pierre-Luc Lachance: Pour le moment, les plans et devis de catégorie A (pour lancer l'appel d'offres) sont choisis dans le réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest, mais l'entrepreneur en construction n'est pas encore choisi. Selon l'échéancier prévu, ce serait à l'hiver 2024.

Après une première ébauche en 2017, des sondages en ligne, des consultations et des activités de groupe, le réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest devrait se concrétiser à la fin 2025, avec le début des travaux. Un citoyen remet séance tenante au conseiller Lachance une **pétition d'environ 200 noms** pour demander le retrait du sens unique sur

Saint-Vallier Ouest comme projet-pilote, en vue d'un retour à deux voies, et demande des solutions pour la circulation de transit.

Mme Ludivine Liberge, administratrice, est d'opinion que la portion à sens unique de la rue Saint-Vallier Ouest n'apparaît pas vraiment sécuritaire pour circuler à vélo.

Pierre-Luc Lachance: La démarche de consultation publique sur le réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest a déjà comporté plusieurs étapes, comme la consultation en ligne en septembre 2017, un atelier participatif le 26 novembre 2019, un questionnaire en ligne à l'été 2022, un atelier participatif le 17 avril 2023 et un autre le 16 mai 2023. Une balade urbaine avec des organismes du secteur a aussi eu lieu en mai 2023.

Le conseiller Lachance souhaite que les équipes de la Ville de Québec continuent de plancher sur le projet pour émettre des hypothèses de déplacements d'autobus, afin qu'ils ne circulent pas tous sur les mêmes axes et assurent une meilleure couverture du territoire de Saint-Sauveur. Le RTC va s'occuper de l'étude des trajets d'autobus. On évalue la possibilité de mettre des midibus, des véhicules électriques, sur les trajets.

Les personnes voulant avoir plus de détails sur l'évolution du projet et les dates de consultation peuvent appeler au 311 ou regarder sur le site web de la Ville de Québec.

Pierre-Luc Lachance: Le projet de réaménagement de la rue Saint-Vallier va se faire. Mais la ville reste à l'écoute des citoyens. Mais il y aura des travaux pour diminuer les impacts sur les rues adjacentes. Les consultants sont engagés, les subventions du gouvernement pour le verdissement sont là. C'est le plus grand projet au Québec de verdissement de rue urbaine.

Il y a des effets positifs et négatifs dans tout projet. Le rôle d'un conseiller est d'écouter la population, mais aussi de trancher. Des effets amènent du « pas dans ma cour » et d'autres « oui, on le veut ». Le rôle d'un conseiller est aussi de trancher. On en est maintenant à amoindrir les effets négatifs.

Travaux sur la rue Lafayette — Des travaux sur la rue Lafayette, à la hauteur de l'école Marguerite-Bourgeoys, dans Saint-Malo, auront lieu cet automne.

8. Période de questions et commentaires du public

Cette période s'est déroulée de façon concurrente avec le point 7.

9. Dossiers particuliers

➤ Soutien à la mobilisation – Sécurité routière et activités de sensibilisation

Le conseil a déposé un mémoire concernant la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec en janvier 2020 et qu'il a réalisé deux projets de mobilisation en 2021 et 2022. Ces projets ont été réalisés en collaboration avec les trois écoles primaires du quartier et le conseil de quartier assurait la gestion du projet pour les 4 organismes.

Il n'y a pas eu de projet en 2023 en raison du manque de disponibilité des administrateurs

Depuis quelques mois, des conseils de quartiers tel Maizerets, Vanier et Saint-Sacrement propose aux conseils de quartier de regrouper leurs efforts et aides financières afin de proposer un projet de mobilisation commun et plus substantiel.

Mme Estelle Lacourse-Dontigny, administratrice, propose que le conseil de quartier de Saint-Sauveur se joigne aux conseils de quartier de Maizerets, Vanier et Saint-Sacrement pour collaborer à projet de mobilisation en sécurité routière et activités de sensibilisation.

Le projet commun consisterait à réaliser une vidéo de sensibilisation. Le projet doit être soumis à la ville d'ici la fin novembre en vue d'obtenir un budget de soutien de 3000\$ par conseil de quartier.

Estelle Lacourse-Dontigny propose d'être responsable du dossier. Marilyn Wellman Propose d'assister Mme Lacourse-Dontigny.

RÉSOLUTION 23-06-26

Concernant la participation du conseil de quartier de Saint-Sauveur au regroupement des conseils de quartier et la nomination de représentants

CONSIDÉRANT QU'en 2020, la Ville a lancé sa nouvelle [Stratégie de sécurité routière 2020-2024](#) ;

CONSIDÉRANT le [mémoire](#) déposé par le conseil de quartier de Saint-Sauveur dans le cadre des consultations publiques de la Ville sur la stratégie de sécurité routière ;

CONSIDÉRANT le souhait exprimé par le conseil de quartier de Saint-Sauveur de collaborer avec la Ville à la réflexion, la conception et la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mis sur pied le [Programme de soutien à la mobilisation](#) dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 pour permettre aux conseils de quartier, aux conseils d'établissement et aux comités de parents de mener des projets de sensibilisation ou de mobilisation en sécurité routière ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville met à la disposition des conseils de quartier, des conseils d'établissement et des comités de parents une somme de 3 000 \$ par année pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation ;

CONSIDÉRANT le projet commun des conseils de quartier en élaboration par les conseils de quartier, notamment les quartiers Maizerets, Saint-Sacrement et Vanier, lequel porterait sur la production d'une capsules vidéo de sensibilisation ;

CONSIDÉRANT QU'au moins un administrateur du conseil de quartier participera aux activités du regroupement ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur :

- Accepte de collaborer avec le regroupement informel de conseils de quartier à un projet commun dans le cadre du programme de Soutien à la mobilisation – Sécurité routière et activités de sensibilisation;
- Nomme mesdames Estelle Lacourse-Dontigny et Marilyn Wellman, représentantes du conseil de quartier au sein du regroupement;
- Demande un montant d'au plus 3 000 \$ dans le cadre du programme selon le budget préparé le regroupement de conseils de quartier pour la réalisation d'un capsule vidéo de sensibilisation.

Adopté à la majorité.

10. Comités du conseil de quartier

➤ Comité de verdissement et lutte contre les îlots de chaleur

Sujet non traité

➤ Table de concertation des conseils de quartier sur la mobilité dans les quartiers centraux

Sujet non traité

➤ Comité communication du conseil

Sujet non traité

➤ Table de concertation Vélo

Sujet non traité

11. Trésorerie

➤ État des revenus et dépenses

Reporté à la prochaine assemblée.

➤ Factures et transactions

RÉSOLUTION 23-06-27

Considérant la résolution 23-01-04 qui fixe à 115 \$ le tarif de rédaction pour 2023 ;
SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de payer 115 \$ à
Madame Véronique Demers pour la rédaction du procès-verbal du 20 septembre 2023.

12. Correspondance

Un article a été publié dans la revue *Quebecensia* (bulletin de la Société historique de Québec) qui aborde l'histoire du conseil de quartier Saint-Sauveur.

13. Divers

s.o.

14. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21 h 35.

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 18 octobre 2023.

Mme Myriam Nickner-Hudon
Présidente

M. Sylvain Simoneau
Secrétaire

Annexe 1 – Suivi des résolutions

Aide-mémoire – Résolutions courantes (en gris, suivi complété)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
23-06-26 – Soutien à la mobilisation – Sécurité routière et activités de sensibilisation	Divers conseils de quartier et Ville	Participer à un regroupement de conseil de quartier Autorisé une demande d'aide financière Nommer des responsables	Obtenir le budget du projet et adopter résolution pour réserver montant.
23-03-14 – Sécurité écoles – appui, mars 23	Ville	Appui aux démarches et demandes au gouvernement provincial pour améliorer la sécurité routière autour des écoles	
23-03-13 – Opinion, 855 Charest Ouest, mars 23	Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou	En faveur de ne pas imposer de nombre minimal de cases de stationnement dans la zone 15030Cc	
23-02-10 – Opinion, fév. 2023	Ville	En faveur des pistes d'actions sous réserve des suggestions formulées	
23-02-09 – Printemps Saint-Sauveur, fév. 2023	SHQ	Contribuer à la hauteur de 2 000 \$ au projet en partenariat avec la SHQ.	En attente de la facture.
23-01-03 – Qualité de l'eau, janv. 2023	Ville	Diffuser les données de la qualité de l'eau et notamment, au bassin Louise	16 fév. 2023 : Diffusion sous la responsabilité du Port de Québec, propriétaire et opérateur. Pour les autres lieux, la Ville est en réflexion sur les outils les plus appropriés pour partager l'info.
23-01-02 – Bain portuaire, janv. 2023	Ville	Contribuer aux coûts d'opérations du bain portuaire notamment pour la masse salariale des surveillants-sauveteurs.	
23-01-01 – Opinion – 481, rue Franklin, janv. 2023	Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou	En faveur des modifications R.V.Q.1V.Q. 472 et 474, angle des rues Aqueduc et Franklin	15 fév. 2023, avis de participation référendaire
CA-22-26 – Rue Marie-de-l'Incarnation, école Saint-Malo, juin 2022	Ville	Analyser des améliorations à la sécurité (prolonger le corridor scolaire, élargir les trottoirs, ajouter des saillies, des îlots centraux, des aires vertes, etc.)	
CA-22-20 – Rue Saint-Vallier piétonne, mai 2022	SDC	Déception que la rue Saint-Vallier ne soit pas piétonne à l'été 2022.	

Légende : SDC Société de développement commercial Saint-Sauveur ; SHQ Société historique de Québec

Assouplissement de certaines normes de construction dans le quartier Saint-Sauveur

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Saint-Sauveur quant à l'empiètement d'un escalier en cour avant et à la présence d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q.490 (Articles d'assouplissement 383 et 676, quartier de Saint-Sauveur, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur).

Déposé au conseil de l'arrondissement de La Cité-Limoilou

29 septembre 2023

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique réalisées;
- Les principaux commentaires et recommandations formulés dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

Description du projet

Certaines normes de construction et d'implantation pour l'ensemble de la ville sont difficilement applicables dans les quartiers centraux comme Saint-Sauveur. Ainsi, deux assouplissements réglementaires sont proposés pour certaines zones du quartier.

Modifications réglementaires

Escalier extérieur en cour avant

Il est proposé de modifier la réglementation entourant les escaliers extérieurs qui mènent aux étages supérieurs d'un bâtiment dans certaines zones du quartier Saint-Sauveur.

Historiquement, il était d'usage d'installer un escalier en façade d'un bâtiment pour accéder aux étages supérieurs. Or, la réglementation actuelle n'autorise plus ce type d'escalier qui donne sur la cour avant d'un bâtiment.

Les modifications proposées visent à autoriser à nouveau les escaliers extérieurs en cour avant afin d'accéder aux étages supérieurs d'un bâtiment, dans les zones du quartier où on trouve déjà cette caractéristique architecturale. Cet assouplissement concerne les zones résidentielles 15028Hb, 15041Hb, 15046Hb, 15050Hb, 15052Hb, 15054Hb et 15071Hb du quartier Saint-Sauveur.

Tablier de manœuvre

Il est proposé de modifier la réglementation entourant l'obligation d'aménager un tablier de manœuvre lorsqu'un quai de chargement est aménagé pour un édifice de type commercial. La réglementation actuelle stipule que tout projet de construction de nouveaux commerces ou de réaménagement de commerces doit prévoir un tablier de manœuvre. Or, dans certains secteurs du quartier Saint-Sauveur, il est parfois difficile de prévoir un tel tablier en raison de la forte occupation des lieux.

Les modifications proposées visent à annuler l'obligation pour un établissement ayant un quai de chargement ou de déchargement pour ses livraisons d'aménager un tablier de manœuvre pour les mouvements des camions sur son lot. Cet assouplissement concerne les zones 15029Mb, 15051Mb, 15057Mb, 15066Mb et 15073Mb.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=568>

Démarche de participation publique

Étapes

- Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Sauveur: le 20 septembre 2023, à 19 h, au centre communautaire Édouard-Lavergne situé au 390, rue Arago ouest (salle 303)
- Consultation écrite en ligne: du 21 au 28 septembre 2023 inclusivement

Rapports des différentes étapes (voir les documents à l'annexe 1)

- Rapport de la consultation publique sur le projet de modification réglementaire – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et rapport d'opinion du conseil de quartier
- Rapport de la consultation écrite (7 jours)

Rétroaction

Aucune modification n'est apportée au projet de modification à la réglementation d'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Saint-Sauveur quant à l'empiètement d'un escalier en cour avant et à la présence d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q.490 (Articles d'assouplissement 383 et 676) à la suite des activités de participation publique.

Annexe 1 : Rapports des différentes étapes

Assouplissement de normes de construction dans le quartier Saint-Sauveur

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Saint-Sauveur quant à l'empiètement d'un escalier en cour avant et à la présence d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q.490 (Articles d'assouplissement 383 et 676, quartier de Saint-Sauveur, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur).

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Sauveur

Date et heure

Le mercredi 20 septembre 2023, de 19 h à 21h

Lieu

Centre communautaire Édouard-Lavergne (390, rue Arago ouest – Salle 303)

Déroulement de l'activité

1. Ouverture de l'assemblée publique de consultation;
2. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de cette assemblée publique de consultation et de la demande d'opinion;
3. Présentation du contexte réglementaire et des modifications à la réglementation d'urbanisme proposées par une intervenante de la Ville;
4. Période de questions et commentaires du public;
5. Période de questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur;
6. Formulation de l'opinion du conseil de quartier de Saint-Sauveur;
7. Fin de l'assemblée publique de consultation et de demande d'opinion.
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique;
9. Reprise de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du : Conseil de l'arrondissement La Cité-Limoilou

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Cité–Limoilou, quartier Saint-Sauveur

Description du projet et des principales modifications

Les modifications proposées visent dans un premier temps à autoriser à nouveau les escaliers extérieurs en cour avant afin d'accéder aux étages supérieurs d'un bâtiment, dans les zones du quartier où on trouve déjà cette caractéristique architecturale. Cet assouplissement concerne les zones résidentielles 15028Hb, 15041Hb, 15046Hb, 15050Hb, 15052Hb, 15054Hb et 15071Hb du quartier Saint-Sauveur.

Les modifications proposées visent ensuite à annuler l'obligation pour un établissement ayant un quai de chargement ou de déchargement pour ses livraisons d'aménager un tablier de manœuvre pour les mouvements des camions sur son lot. Cet assouplissement concerne les zones 15029Mb, 15051Mb, 15057Mb, 15066Mb et 15073Mb.

Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=568>

Participation

Administrateurs du conseil de quartier :

- M^{me} Myriam Nickner-Hudon, présidente
- M. Sylvain Simoneau, secrétaire
- M^{me} Ludivine Liberge, administratrice
- M^{me} Marilyn Wellman, administratrice
- M^{me} Estelle Lacourse-Dontigny, administratrice
- M^{me} Jade Néron, administratrice
- M. Frédéric Paquet, administrateur

Conseiller municipal

- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district électoral de Saint-Roch–Saint-Sauveur

Personne-ressource

- M. Sergio Avellan Hernandez, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

- **27 participants**, dont 7 personnes administrant le conseil de quartier

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur recommande unanimement au Conseil de l'arrondissement La Cité-Limoilou d'approuver le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Saint-Sauveur quant à l'empiètement d'un escalier en cour avant et à la présence d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q.490 (Articles d'assouplissement 383 et 676, quartier de Saint-Sauveur, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur).

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	7	Accepter la demande Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander aux autorités municipales concernées de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	7	

Questions et commentaires du public et des administrateurs du conseil de quartier

Lors de cette assemblée publique de consultation, le conseiller en urbanisme de la Ville de Québec, a expliqué le contexte réglementaire de ce projet. Les participants ont eu l'occasion d'échanger et de partager leurs idées et leurs préoccupations.

Aucune question n'a été formulée par les participants ou les personnes administrant le conseil de quartier de Saint-Sauveur.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale et au Conseil de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Réalisation du rapport

Date

Le 29 septembre 2023

Rédigé par

M. Dave G. Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

M^{me} Myriam Nickner-Hudon, présidente du conseil de quartier de Saint-Sauveur

Assouplissement de normes de construction dans le quartier Saint-Sauveur

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Saint-Sauveur quant à l'empiètement d'un escalier en cour avant et à la présence d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q.490 (Articles d'assouplissement 383 et 676, quartier de Saint-Sauveur, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur).

Activité de participation publique



Consultation écrite

Dates

Du 21 au 28 septembre 2023 inclusivement.

En ligne :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=568>

Activité réalisée à la demande du : Conseil de l'arrondissement La Cité-Limoilou

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Cité–Limoilou, quartier Saint-Sauveur

Description du projet et des principales modifications

Les modifications proposées visent dans un premier temps à autoriser à nouveau les escaliers extérieurs en cour avant afin d'accéder aux étages supérieurs d'un bâtiment, dans les zones du quartier où on trouve déjà cette caractéristique architecturale. Cet assouplissement concerne les zones résidentielles 15028Hb, 15041Hb, 15046Hb, 15050Hb, 15052Hb, 15054Hb et 15071Hb du quartier Saint-Sauveur.

Les modifications proposées visent ensuite à annuler l'obligation pour un établissement ayant un quai de chargement ou de déchargement pour ses livraisons d'aménager un tablier de manœuvre pour les mouvements des camions sur son lot. Cet assouplissement concerne les zones 15029Mb, 15051Mb, 15057Mb, 15066Mb et 15073Mb.

Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=568>

Participation

Conseiller municipal

- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district électoral de Saint-Roch–Saint-Sauveur

Personne-ressource

- M. Sergio Avellan Hernandez, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation

- M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Invitation à la consultation écrite :

- Une invitation a été acheminée via les listes de diffusion courriel de l'arrondissement La Cité-Limoilou de même qu'aux abonnés de la liste de diffusion courriel du conseil de quartier de Saint-Sauveur.

Nombre de participants

- Aucun participant

Questions et commentaires du public

Aucune question

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale et au Conseil de l'arrondissement de La Cité-Limoilou

Réalisation du rapport

Date

Le 29 septembre 2023

Rédigé par

M. Dave G. Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne